

VERSION FINALE

CONGRÈS SUR L'AVENIR
3/4 DÉCEMBRE 2016

Expo Thoune, Kasernenstrasse, Thoune

Début samedi : 10h30

Début dimanche : 09h00



Chères et chers camarades

Enfin le Congrès ! Lorsque nous avons envoyé la première invitation aux sections le 11 août dernier, nous étions loin d'imaginer qu'elle susciterait un tel intérêt. Nous nous réjouissons donc d'autant plus de discuter avec les plus de 700 délégué-e-s durant ces deux jours, de parler de politique tout en s'accordant le droit de festoyer une fois la nuit tombée.

Vous trouverez ci-dessous la documentation finale contenant toutes les informations en lien avec le Congrès, les amendements définitifs, les résolutions et papiers de décision. Si vous avez des questions, nous restons à votre entière disposition.

A bientôt à Thoune !

Michael Sorg



Co-secrétaire général *ad interim*

Leyla Gül



Co-secrétaire générale

Important :

N'oubliez pas d'**imprimer votre carte de délégué-e** (reçue par courriel le 2 novembre 2016), qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Les délégué-e-s doivent être enregistré-e-s auprès du secrétariat central. Une éventuelle suppléance doit ainsi obligatoirement être préalablement discutée avec ce dernier. Nous rappelons à chacune et à chacun que le remplacement d'une carte de délégué-e perdue ou oubliée n'est possible qu'en cas de force majeure.

Nous vous rappelons encore qu'aucun document ne sera distribué durant le Congrès. Si vous souhaitez un exemplaire papier, vous devez l'imprimer par vos propres moyens.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Ordre du jour définitif	4
Règlement du Congrès	6
Point 2 de l'ordre du jour : Ouverture	8
Election de la Commission de vérification des mandats	8
Election de la présidente ou du président du bureau de vote	8
Point 4 de l'ordre du jour : Protocole du Congrès de Martigny	9
Point 5 de l'ordre du jour : Rapport de Gestion	10
Point 7 de l'ordre du jour : Démocratie économique	11
Point 9 de l'ordre du jour : Feuille de route UE	12
R-1 du CD : pour le rétablissement de relations harmonieuses avec l'Union européenne	13
R-2 PS Genève	15
Point 13 de l'ordre du jour : Élections	16
1. Élection de la présidence	16
Motivationsschreiben von Tamara Funicello	17
2. Élection des membres du Comité directeur	21
Point 15 de l'ordre du jour : Futur PS	22
R-3 Coordination romande (CoRo) : clarification des statuts du PS Suisse pour le lancement ou le soutien à un référendum	23
Point 17 de l'ordre du jour: RIE III	24
Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)	24
Point 18 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour le 12.02.17	26
Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération	26
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	28
Point 19 de l'ordre du jour : Propositions et résolutions	30
R-4 Jeunesse socialiste suisse, PS60+ et Femmes* socialistes : « Réforme Prévoyance vieillesse 2020 »: jusqu'ici, mais pas au-delà!	30
R-5 PS International : pour une représentation active des intérêts et des demandes progressistes des Suisse-sse-s de l'étranger	32
R-6 PS Genève : Accords Dublin - la Suisse ne doit plus séparer des familles	34
R-7 PS Orbe et Environs: pour un renforcement du pouvoir d'achat	36
R-8 du Comité directeur: Turquie: pour la paix, la liberté et les humains !	37
R-9 Islam Alijaj: plan d'action sur le thème de l'égalité des personnes handicapées	40

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2016

- 10h30**
1. **Ouverture avec notre conseiller fédéral Alain Berset**
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 - Communications
 - Adoption du règlement du Congrès
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Election des scrutateurs et scrutatrices, de la Commission de vérification des mandats de la présidente/du président du bureau de vote
 3. **Discours de l'orateur invité Olaf Scholz**
Premier maire de la ville libre et hanséatique de Hambourg et vice-président du SPD
 4. **Procès-verbal du Congrès extraordinaire du 14 février 2015 à Martigny**
 5. **Adoption des rapports**
 - Adoption du rapport d'activité 2014/2015
 6. **Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse
 7. **Démocratie économique**
 - Discours du Prof. Dr. Ulrich Brand
 - Discours de Barbara Gysi, conseillère nationale (SG), vice-présidente du PS Suisse
 - Discussion et adoption du papier de position « Un avenir pour tous, sans privilèges – préparer l'avènement d'une démocratie économique, dans le respect de l'écologie et de la solidarité »
 8. **Feuille de route UE**
 - Discussion et adoption du chapitre V « La prochaine étape : une implication multilatérale avec un pouvoir de codécision démocratique »
 - R-1 du CD: Pour le rétablissement de relations harmonieuses avec l'Union européenne
 - R-2 PS Genève
 9. **Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
 10. **Discours final de l'orateur invité Jean Asselborn**
Ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Immigration et de l'Asile du Luxembourg
- 17h30**
11. **Diverses communications, clôture du premier jour de débats**

Dès 17h30 : Apéro et fête du Congrès

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2016

- 09h00**
12. **Ouverture de la deuxième journée**
- Ursula Marti, présidente du PS du canton de Berne
 - Marianne Dumermuth, membre de l'exécutif de la ville de Thoune, cheffe de la Direction du développement de la ville, députée au Grand conseil
13. **Élections**
- Élection de la Présidence
 - Élection des membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès
14. **Suite de l'ordre du jour de la veille**
15. **Futur PS**
- Discussion et adoption des propositions dans le cadre du projet Futur PS
 - R-3 CoRo: Clarification des statuts du PS Suisse pour le lancement ou le soutien à un référendum
16. **Féminisme et socialisme: une lutte indissociable**
Contribution des co-présidentes des Femmes* socialistes suisses:
Cesla Amarelle et Natascha Wey
17. **Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)**
- Lancement de la campagne contre l'arnaque de l'imposition des entreprises
 - Discours des directrices des finances :
Yvonne Beutler, Winterthur et Florence Germond, Lausanne
 - Mot d'ordre RIE III pour les votations du 12 février 2017
18. **Mot d'ordre pour les votations fédérales du 12 février 2017**
- Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération
 - Fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération
19. **Propositions et résolutions**
- R-4 JS Suisse, PS60+ et Femmes* socialistes: Réforme Prévoyance vieillesse 2020 : jusqu'ici, mais pas au-delà!
 - R-5 PS International: Pour une représentation active des intérêts et des demandes progressistes des Suisse-sse-s de l'étranger
 - R-6 PS Genève : Accords Dublin: la Suisse ne doit plus séparer des familles
 - R-7 PS Orbe et Environs: Pour un renforcement du pouvoir d'achat
 - R-8 du CD : Turquie : pour la paix, la liberté et les droits de l'homme
 - R-9 Islam Alijaj : plan d'action sur le thème de l'égalité des personnes handicapées
- 15h30**
20. **Divers**

Vers 15h30 : Fin du Congrès

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-es
- la Commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote, si nécessaire

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 12, chiffre 10 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Comité directeur fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au **vendredi 18 novembre 2016 à 12h00**. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le mardi 29 novembre 2016 à 17h00.

Art. 4 Temps de parole

Le temps de parole est de trois minutes au plus. La présidence du moment peut accorder une prolongation du temps de parole. Sur proposition d'un membre du Congrès, cette prolongation est mise aux voix.

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Les personnes désirant prendre la parole s'annoncent par écrit au secrétariat du Congrès. Les oratrices et orateurs ont le droit de prendre une seule fois la parole sur un même objet. Un second vote sur le même objet ne peut se faire qu'avec le consentement du Congrès. Celles et ceux qui n'ont pas encore pu s'exprimer ont la priorité. Il est possible de déposer une motion d'ordre en tout temps.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position du Comité directeur.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-es et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote. Si le Congrès vote la clôture des débats, les personnes qui rapportent ont le droit de faire une déclaration finale.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, le ou la président-e départage. Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 9. Élections : dispositions générales

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

Art. 9.1 Élections : bulletins nuls

Les bulletins de vote sont nuls lorsqu'ils

- a) comportent des noms qui n'ont pas été remis à titre de nomination avant le vote et communiqués en tant que tels au Congrès,
- b) cumulent les noms,
- c) sont illisibles ou absurdes,
- d) sont blancs.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langue

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions du Comité directeur qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand et en français. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand en français et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE

Election de la Commission de vérification des mandats

Recommandation :

- Karin Mader
- Olga Baranova

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.¹

Election de la présidente ou du président du bureau de vote

Recommandation :

Linda Bär

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

¹ **Art. 9 Elections : dispositions générales**

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTOCOLE DU CONGRÈS DE MARTIGNY

Approbation du [procès-verbal](#) du Congrès électoral extraordinaire de Martigny du 14 février 2016.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres-thoune.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE GESTION

[Le rapport de gestion 2014/2015](#) du PS Suisse est publié et consultable sur internet.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

Concernant « démocratie économique », une documentation finale séparée a été créée. Vous la trouverez sous www.pssuisse.ch/congres-thoune.

Dans la documentation finale concernant « démocratie économique » sont réunis tous les amendements du deuxième délai du 18 novembre, ainsi que toutes les propositions du Comité directeur du 25 novembre.

Procédure pour le traitement des amendements déposés :

Au vu du nombre très important d'amendements déposés, les débats se dérouleront par blocs thématiques. Au début de chacun des blocs, les dépositaires d'amendements pourront, s'ils le souhaitent, les défendre individuellement. Suite à la discussion générale et la recommandation du Comité directeur, tous les votes seront organisés en fin de discussion de chacun des blocs, amendement après amendement.

A-1	Débat d'entrée en matière
A-2 à A-7	Introduction
A-8 à A-13	Codécision
A-14 à A-18	Conditions de travail
A-19 à A-22	Service public / caisses de pension
A-23 à A-27	Banques / formes juridiques / fonds du futur
A-28 à A-32	Nouvel alinéa / formation

Conformément au règlement général du Congrès, (art. 4), le temps de parole est de trois minutes au plus. La Présidence du moment peut accorder une prolongation du temps de parole. Sur proposition d'un membre du Congrès, cette prolongation est mise aux voix.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : FEUILLE DE ROUTE UE

Concernant le chapitre V « La prochaine étape : une implication multilatérale avec un pouvoir de codécision démocratique » de la feuille de route, une documentation finale séparée a été créée. Vous la trouverez sous www.pssuisse.ch/congres-thoune.

Dans la documentation finale concernant le chapitre V de la feuille de route Europe sont réunis tous les amendements du deuxième délai du 18 novembre, ainsi que toutes les propositions du Comité directeur du 25 novembre.

R-1 du CD : pour le rétablissement de relations harmonieuses avec l'Union européenne

Après le résultat serré du vote populaire du 9 février 2014, le PS a, dès le début, lutté pour que les relations harmonieuses avec l'UE ne soient pas mises en péril par une application unilatérale de l'article 121a Cst. Telle avait aussi été la promesse des initiants : une acceptation de l'initiative ne compromettrait pas les relations avec l'UE. Rétrospectivement, cette bonne intention résonne comme une fausse promesse. Le PS s'est donc engagé à consolider la libre circulation des personnes avec les États de l'UE/AELE (une position légitimée et « soutenue » par l'issue de nombreuses votations), à éviter un retour aux contingents et au statut de saisonnier et, par des mesures de protection sur le marché du travail, à veiller à ce que les conditions de travail suisses et les salaires suisses prévalent et soient protégés.

Après une période de grande incertitude se profile maintenant au Parlement une coalition de la raison, qui envisage d'élaborer une législation de mise en œuvre le long de ces lignes rouges. Une telle démarche constitue aussi un prérequis pour que le Conseil fédéral puisse, immédiatement après la session d'hiver, ratifier le protocole sur la Croatie et garantisse ainsi la participation, importante du point de vue scientifique et économique, de la Suisse à Horizon 2020, le programme de recherche de l'UE.

Pour le PS, il est ici déterminant qu'il puisse y avoir aussi peu de sacrifices en termes de compatibilité avec l'accord sur la libre circulation des personnes qu'en ce qui concerne les mesures de protection sur le marché du travail. Tel est le cas pour ce que l'on appelle la « priorité des travailleurs indigènes light », sous la forme proposée par le Conseil national. Sont toutefois importantes pour le PS, dans ce contexte, des mesures plus ambitieuses, internes, qui garantissent par exemple une meilleure protection des travailleurs âgés de plus de 50 ans dans leur cadre de travail.

Du point de vue juridique, le projet de mise en œuvre est compatible avec la Constitution fédérale : le 9 février 2014, le peuple a seulement chargé le Conseil fédéral de renégocier – et non de résilier – l'accord sur la libre circulation des personnes. Du point de vue politique, il est néanmoins indispensable, après la foire d'empoigne et tout le battage auxquels on a assisté, de renforcer le développement du partenariat harmonieux avec l'UE, aussi au niveau constitutionnel. Le PS se réjouit de vivre cette campagne de votation et est convaincu que le peuple suisse répondra une fois de plus à cette question cruciale de politique européenne par un OUI.

Le PS est l'unique parti à avoir esquissé, dans une feuille de route Union européenne, un plan clair pour les étapes à venir en matière de politique européenne. Pour que la sécurité juridique et la capacité de faire évoluer les accords avec l'UE puissent être rétablies, la délicate question institutionnelle doit aussi rapidement trouver une solution convenable. À cet égard, il faut notamment que la capacité de la Suisse d'adopter des réformes internes et des mesures de protection internes ne soit pas diminuée. L'un des objectifs fondamentaux de la politique européenne du PS consiste ici, encore et toujours, à accroître notre droit de regard et notre pouvoir de codécision dans les relations avec l'UE. Les possibilités de coorganisation et de codécision doivent être développées à tous les niveaux – dans le

cadre de la solution institutionnelle et, à moyen terme, par une implication et une intégration multilatérales accrues. La prochaine étape dans cette direction est la mise en œuvre eurocompatible de la décision populaire du 9 février 2014.

Proposition du Comité directeur : accepter

R-2 PS Genève

Considérant :

- 1) l'évolution de la situation politique, sociale et économique en Suisse et dans les pays membres de l'UE depuis le 6 décembre 1992 (rejet de l'adhésion de la Suisse à l'EEE) ;
- 2) l'évolution de l'actualité politique récente en Suisse et dans les pays membres de l'UE depuis la crise financière (2007-2009) ;
- 3) les graves problèmes de gouvernance et de démocratie posés par les institutions de l'UE ;
- 4) l'incompatibilité de fait d'une reprise automatique de l'acquis communautaire et de ses développements avec un exercice entier de la démocratie directe ;
- 5) le retrait de la demande d'adhésion de la Suisse à l'UE communiqué par le Conseil fédéral au président du Conseil de l'UE le 17 juillet 2016 ;
- 6) l'impossibilité objective d'obtenir par le moyen d'un référendum obligatoire, à court, moyen ou long terme, que le peuple suisse accepte une adhésion de la Confédération helvétique à l'UE ;

Le Congrès de Thoune du Parti socialiste suisse (3 et 4 décembre 2016) décide de l'ouverture d'une discussion dans l'ensemble des sections en vue de la tenue d'un Congrès (ordinaire ou extraordinaire au plus tard en 2018) qui aura à se prononcer sur le maintien, ou non, de l'objectif stratégique d'adhésion à l'UE tel que mentionné dans le Programme du PSS discuté lors du Congrès de Lausanne (2010).

Proposition du Comité directeur : rejeter

Justification : Le Comité directeur maintient l'adhésion comme un but du parti, comme confirmé lors de l'Assemblée des délégué-e-s du 16 avril 2016 à La Chaux-de-Fonds. Avec la Feuille de route Europe (voir les amendements séparés), le Comité directeur veut dès à présent arrêter et rompre l'actuel et insidieux processus d'isolement dans lequel la Suisse est entraînée par la droite, afin de réaliser un développement plus poussé ainsi qu'un renforcement des relations entre la Suisse et l'UE malgré le contexte difficile au sein de l'UE (suite au Brexit) et en Suisse (suite à l'acceptation de l'initiative sur l'immigration de masse).

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTIONS

1. Élection de la présidence

Élection du président

Se représente :

Christian Levrat, conseiller aux Etats (FR)

Élection de la vice-présidence

Se représentent :

Marina Carobbio, conseillère nationale (TI)

Barbara Gysi, conseillère nationale (SG)

Géraldine Savary, conseillère aux Etats (VD)

Beat Jans, conseiller national (BS)

Est démissionnaire :

Fabian Molina, ancien président de la JS

Pour la vice-présidence, la candidature suivante est engagée : Tamara Funicello
(son texte de motivation et son CV se trouvent ci-après.)

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

Motivationsschreiben von Tamara Funicello

Für eine starke, zukunftsorientierte und linke Sozialdemokratie

Wir, liebe Genoss*innen, sind die Partei des Widerstandes und des Fortschritts.

Wir waren die Partei des Fortschritts, als wir 1918 den Generalstreik angeführt haben, als wir die Freisinnigen gezwungen haben, die AHV einzuführen, und als wir an vorderster Front für das Frauenstimmrecht gekämpft haben.

Heute sind wir die Partei des Widerstandes. Wir sind die Partei des Widerstandes gegen die Vorherrschaft der Wirtschaft über die Demokratie und gegen die Kannibalisierung der Gesellschaft. Wir sind die Partei des Widerstandes gegen die Kräfte, die uns glauben lassen wollen, dass die Konfliktlinien zwischen Menschen mit unterschiedlichen Passfarben verlaufen. Wir sind die Partei des Widerstandes gegen die neoliberale Logik des "Teile und Herrsche".

In Zeiten, in denen die rechts-nationalistischen Kräfte so stark sind wie seit den 30er Jahren nicht mehr, braucht es diesen Widerstand.

Fortschritt als Strategie

Aber wir müssen wieder zu einer Partei des Fortschritts werden. Wir müssen wieder fordern können, statt nur verteidigen zu müssen. Wir müssen Alternativen einbringen können, statt nur zu kritisieren. Um dies zu tun, müssen wir dorthin zurück, wo wir den Fortschritt erkämpft und den Widerstand organisiert haben: auf die Strasse. Dafür brauchen wir ein grosses linkes Projekt, das die Kräfte von Sozialdemokratie und Gewerkschaften, Jungsozialist*innen und Zivilgesellschaft eint. Ein Projekt, das die Leute begeistert und Alternativen aufzeigt. Dieses linke Projekt gilt es in einer kontroversen Debatte zu erarbeiten und dann erfolgreich durch zu führen. Denn Erkenntnis kommt mit Auseinandersetzung, meinte kürzlich ein Genosse zu mir - also lasst uns streiten, liebe Genoss*innen. Um danach gemeinsam hinter dieser Erkenntnis zu stehen.

"Zu sagen was ist, bleibt die revolutionärste Tat"

Mit diesen Worten von Rosa Luxemburg habe ich meine Kandidatur für das Präsidium der JUSO Schweiz bekannt gegeben. Und mit diesen Worten kandidiere ich für das Amt als Vizepräsidentin der SP Schweiz. Denn dieses Zitat beschreibt wie kein anderes, was die JUSO innerhalb der SP und in der Öffentlichkeit tut. Die JUSO trägt zur Erkenntnisfindung bei. Sie stellt die Mächtigen in Frage, überschreitet und überwindet Grenzen und versucht die Welt zu ändern.

Ich glaube, um erfolgreich die diskursive Verschiebung zu erreichen, reicht das aber nicht. Es braucht eine starke, zukunftsorientierte und linke SP Schweiz. Dahin führt uns nur ein Weg - SP und JUSO gemeinsam, in ihrer kritischen Vertrautheit.

Denn jeder Fortschritt beginnt mit Widerstand. Und jeder Widerstand mit Erkenntnis.

Wenn ihr mich heute zur Vizepräsidentin der SP Schweiz wählt, verspreche ich euch: Ich werde nicht ruhig sein. Doch ich werde am Erfolgsrezept der kritischen Vertrautheit festhalten - ebenbürtig und engagiert.

« L'acte révolutionnaire consiste toujours à exprimer ce qui est »

C'est sur ces mots de Rosa Luxembourg que j'ai annoncé ma candidature à la présidence de la Jeunesse socialiste suisse. Sur ces mêmes mots, je décide de déposer ma candidature pour le poste de vice-présidente du PS suisse. Cette citation décrit comme nulle autre ce que fait la JS au sein du PS comme au sein de la société. La JS contribue à la prise de conscience. Elle remet en question le pouvoir, dépasse et transcende les frontières et tente de changer le monde.

Je crois que cela ne suffit pas pour la réussite d'un changement discursif. Celui-ci a besoin d'un mouvement fort, orienté vers l'avenir et d'un PSS de gauche. Pour ce faire, il n'y a qu'un chemin : un PS et une JS solidaire, dans une confiance critique. Tout progrès passe par la résistance, et toute résistance passe par la connaissance.

Si vous me choisissez comme vice-présidente du PSS aujourd'hui, je vous promets que je ne resterais pas silencieuse. Or, je me reposerai sur la recette du succès qu'est la confiance critique – juste et engagée.

« Il primo atto rivoluzionario è chiamare le cose con il loro nome »

Con questa citazione di Rosa Luxemburg ho dato il via alla mia candidatura alla presidenza della GS Svizzera. E con queste stesse parole mi candido alla carica di vicepresidente del PSS. Infatti, questa corta frase descrive come nessun'altra quale funzione assolve la GS all'interno del PS e nell'opinione pubblica. La GS contribuisce alla presa di coscienza. Attacca il potere, oltrepassa e supera i limiti e cerca di cambiare il mondo.

Io tuttavia credo che, al fine di raggiungere con successo un vero e proprio cambiamento nel discorso politico, tutto ciò non sia sufficiente. È necessario un PS che si situi chiaramente a Sinistra e che sia orientato al futuro. A tal fine esiste una sola via - PS e GS assieme, nella propria reciproca confidenza critica. Ogni progresso si porta appresso delle resistenze. E allo stesso modo ogni resistenza delle cognizioni.

Se mi eleggerete oggi quale vicepresidente del PSS, ve lo prometto: non starò tranquilla. Certamente però, mi atterrò al modello di successo della confidenza critica - degnamente e con impegno.

Ich danke euch für euer Vertrauen. Solidarisch.

Merci pour votre confiance. Salutations solidaires.

Grazie per la fiducia che mi vorrete accordare. Saluti Solidali.

Tamara



Lebenslauf

Name	Funiciello
Vorname	Tamara
Geburtsdatum	20. März 1990
Zivilstand	ledig
Nationalität	Schweizerin / Italienerin
Heimatort	Gurbü
Eltern	Lotti Funiciello-Hurni, Detailhandelsangestellte Remigio Funiciello, Polymechaniker



Berufserfahrung

- 01.2013 – 06.2016 **Gewerkschaftssekretärin Unia, Bern**
Betreuung der IG Frauen; Vertretung, Betreuung und Beratung von Mitgliedern; Planung und Durchführung von Kampagnen; Gewerkschaftliche Organisation Detailhandel Bern; politische Interessenvertretung der Gewerkschaft gegenüber Arbeitgeber*innen;
- 03.2012 – 12.2012 **Leiterin Backoffice Rikscha Taxi Bern**
Teamleitung Fahrer*innen; Planung, Einteilung und Koordination von Einsätze der Fahrer*innen; Erarbeitung von Konzepten und Arbeitsabläufe; Budgetkompetenzen
- 03.2012 - 08.2012 **Mitarbeiterin ZtH Büro Kaufmännische Kommunikation Bern**
Unterstützende Arbeit im Buchhaltungsbereich
- 05.2011 – 10.2011 **Mitarbeiterin Wahlbüro Konsulat der italienischen Botschaft, Bern**
Unterstützung Vorbereitung und Auswertung Referendum Juni 2011; Einsicht in die Unterschiedlichen Bereichen der Konsulatsarbeit
- 05.2010 – 08.2010 **Lagermitarbeiterin Marti AG, Bern**
Unterstützung Umstrukturierung und Neuorganisation Materiallager

Sonstige Berufserfahrung

- 09.2009 – 02.2010 Allrounderin, Buchbinderei Ruf AG, Niederwangen
- 06.2009 – 12.2009 Serviceangestellte, Restau-Bistro-Bar Gut Gelaunt, Bern
- 2008 - 2009 Telefonbefragungen, CBC Marktforschungsinstitut, Bern
- 2006 Produktionsmitarbeiterin, Zeiler AG, Köniz

Aus- und Weiterbildung

Seit 2011	Studium Geschichte und Sozialwissenschaften, Universität Bern
2010 – 2011	Studium Internationale Beziehungen, Université de Genève
2005 – 2009	Gymnasium Neufeld, Bern
2000 – 2005	Mittel- und Oberstufe, Neuenegg
1995 – 2000	Primarschule, Bosa, Sardinien, Italien
1993 – 1995	Kindergarten, Tresnuraghes, Sardinien, Italien

Politisches Engagement Juso / SP

Seit 2016	Präsidentin JUSO Schweiz
Seit 2016	Delegierte Versammlungen SP Schweiz
Seit 2015	Vorstand Bildungscoalition Kanton Bern
Seit 2014	Co-Präsidentin JUSO Kanton Bern
Seit 2014	Geschäftsleitung SP Kanton Bern
2012 – 2016	Vorstand JUSO Stadt Bern
2015	Mitglied Wahlausschuss Corrado Pardini
2014 – 2016	Revisorin JUSO Schweiz
2013 – 2015	Geschäftsleitung SP Stadt Bern
2013 – 2014	Geschäftsleitung SP Region Bern
2013	Co-Leitung 1:12 Initiative Bern

Politische Engagement sonstige Organisationen

Seit 2016	Sachverständige Jugend Gewerkschaftsbund Kanton Bern
Seit 2015	Mitorganisatorin Feministische Diskussionstage Bern
Seit 2013	Delegierte Gewerkschaftsbund Kanton Bern
Seit 2010	Präsidentin JuBria – Juventud Brigadista (Hilfsorganisation)
Seit 2010	1. Mai Komitee Bern
2015	Mitbegründerin F. – der Feministische Treffpunkt
2012 – 2014	Mitglied Student*innenrat Universität Bern Sozialdemokratisches Forum

Weitere Mitgliedschaften

SP, Unia, Denknetz, GSoA, Punkt12 – Mädchentreff, JuBria, Brigada Latino Bernesa, SUB

Sprachen

Deutsch	Muttersprache
Italienisch	Muttersprache
Französisch	m: sehr gute Kenntnisse, s: gute Kenntnisse
Englisch	m: sehr gute Kenntnisse, s: gute Kenntnisse

Hobbys

Reisen, Landhockey

2. Élection des membres du Comité directeur

Trois membres du Comité directeur sont directement élu-e-s par le Congrès.

Tous se représentent :

Mario Carera, déjà membre, Berne

Filippo Rivola, déjà membre, Lausanne

Vera Ziswiler, déjà membre, Zurich

Aucune autre candidature n'a été apportée pour le poste de membre du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : FUTUR PS

Concernant « Futur PS », une documentation finale séparée a été créée. Vous la trouverez sous www.pssuisse.ch/congres-thoune.

Dans la documentation finale concernant « Futur PS » sont réunis tous les amendements du deuxième délai du 18 novembre, ainsi que toutes les propositions du Comité directeur du 25 novembre.

R-3 Coordination romande (CoRo) : clarification des statuts du PS Suisse pour le lancement ou le soutien à un référendum

Les partis socialistes romands ont décelé un manque de clarté dans les statuts du PS Suisse. Ainsi, à son article 14 al. 4 lit. b, deux interprétations semblent possibles. Les compétences de l'Assemblée des délégué-e-s prévoient notamment « *le lancement et le soutien au lancement de référendum si la majorité des deux tiers est acquise* ».

Le Comité directeur du PS Suisse, dans sa pratique, distingue le soutien à un référendum déjà lancé (majorité simple) ou le lancement d'un référendum (majorité qualifiée des 2/3).

Pour la Coordination romande (CoRo), il y a lieu de clarifier cette pratique, l'article en question pouvant être interprété comme une demande de majorité qualifiée des 2/3 dans tous les cas.

Au vu de la législature complexe qui s'annonce, il convient de choisir les combats et de prioriser les luttes. Le soutien ou le lancement d'un référendum exige des moyens humains et financiers, aussi bien pour la phase de récolte de signatures que pour la phase de campagne. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des forces sur des sujets où nous sommes divisés. La majorité qualifiée permet justement de prioriser les objets pour lesquels il est nécessaire de se battre et d'avoir la garantie qu'une très large majorité de nos forces, notamment humaines, sera complètement mobilisée et convaincue.

Dès lors, la Coordination romande demande que les statuts du PS Suisse soient désormais interprétés de la manière suivante : le soutien d'un référendum déjà lancé, tout comme le lancement d'un référendum, nécessitent une majorité qualifiée des 2/3.

Proposition du Comité directeur : accepter

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: RIE III

Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)

Situation de départ

Sous la pression de l'OCDE et de l'UE, le Conseil fédéral a décidé d'abolir les privilèges fiscaux cantonaux et les régimes spéciaux proscrits pour les sociétés de holding et les sociétés à statut particulier. C'est à cette fin que l'ancienne ministre des finances Eveline Widmer-Schlumpf a lancé la Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

Avec la RIE III, le Conseil fédéral devait à l'origine remplir trois objectifs : elle devait satisfaire aux normes internationales, devait assurer la compétitivité fiscale de la Suisse et ne devait pas entraîner de baisses des recettes fiscales – autrement dit, elle devait être compensée (contre-financée).

Les mesures proposées par le Conseil fédéral pour le contre-financement (impôt sur les gains en capital, augmentation de l'imposition des dividendes) ont échoué dès la phase de consultation. Au Parlement, la majorité de droite a ensuite supprimé toutes les autres possibilités de contre-financement et a instauré à leur place de nouveaux privilèges et usé d'« entourloupes fiscales » pour favoriser les actionnaires et les grandes entreprises.

Les coûts de la RIE III sont difficiles à évaluer. Officiellement, la Confédération s'attend à des pertes de 1,3 milliard de francs par an. Cela est dû avant tout au fait que la Confédération doit dédommager les cantons pour leurs pertes. Au niveau des cantons, des villes et des communes, cette somme sera augmentée d'au moins 1,4 milliard. Ainsi, la réforme coûtera au moins 2,7 milliards de francs par an. Comme l'a montré la (mal ficelée) RIE II, ce chiffre peut aussi être multiplié.

Appréciation du projet

La RIE II de Hans-Ruedolf Merz était une arnaque. Même le Tribunal fédéral a fait observer que le Conseil fédéral avait induit la population en erreur. La RIE III d'Ueli Maurer est elle aussi une arnaque. C'est de nouveau la classe moyenne qui paie la facture pour les cadeaux fiscaux et les privilèges dont ne profitent que les grandes entreprises et les riches actionnaires.

Après les élections 2015, les partis de droite ont – avec une arrogante démonstration de force – transformé la RIE III en un feu d'artifice de déductions fiscales. On a introduit des privilèges absurdes, comme la déduction d'un taux d'intérêt fictif (impôt sur le bénéfice avec déduction des intérêts) ou une déduction de 150% sur les dépenses consacrées à la recherche (valorisation des apports financiers). Un projet relativement cohérent a été transformé en bric-à-brac de souhaits particuliers et d'intérêts sectoriels ou particuliers.

La complexité de la RIE III la rend difficilement déchiffrable – tout le monde en a pleinement conscience. À part une poignée d'avocats fiscalistes, personne ne comprend exactement comment les instruments fonctionnent – et encore moins quelles sont les consé-

quences financières de cette réforme. Les coûts estimés (2,7 milliards de francs) pourraient bien être largement dépassés.

Les perdants sont les villes et les communes – mais surtout la population. Les trous dans les caisses peuvent être bouchés de deux façons : par la réduction des prestations ou par des impôts plus élevés. Qu'il s'agisse de vacances forcées dans les écoles, de démantèlement du service public ou d'impôts plus lourds et de taxes plus élevées : ce sont toujours la classe moyenne et les employé-e-s qui paient la facture.

Cette RIE III est une arnaque. Seul un NON ouvre la voie à une réforme sociale et équilibrée. Il reste assez de temps, les instruments destinés au contre-financement sont sur la table. Après un NON, il s'agira simplement de tirer les conséquences politiques qui s'imposent à partir du référendum.

Proposition du Comité directeur : voter NON

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LE 12.02.17

Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération

Situation de départ

Le 9 juin 2008, la conseillère nationale socialiste Ada Marra (VD) a déposé une initiative parlementaire intitulée « La Suisse doit reconnaître ses enfants ». Dans ce texte, elle demandait que les étrangères et les étrangers dont la famille vit en Suisse depuis trois générations puissent se voir octroyer le droit de cité plus facilement.

Huit ans plus tard, le Conseil national (par 122 voix contre 75) et le Conseil des États (par 25 voix contre 19) ont accepté le projet basé sur l'initiative. Vu qu'il s'agit d'apporter des modifications à la Constitution, la votation populaire est obligatoire. Celle-ci aura lieu le 12 février 2017.

Le Parlement a défini des prérequis sévères pour la naturalisation. Un automatisme n'est pas prévu : même les personnes de la troisième génération d'étrangers ne reçoivent le droit de cité suisse que sur demande, si elles sont nées ici et si elles peuvent établir de manière plausible qu'au moins l'un des grands-parents est né en Suisse ou a bénéficié d'un droit de séjour et qu'au moins l'un des parents possède un permis d'établissement.

Par ailleurs, le Parlement a décrété qu'une demande de naturalisation facilitée ne pouvait être déposée que jusqu'à l'âge de 25 ans. Les Chambres veulent par là éviter que les étrangers ne contournent le service militaire par une naturalisation plus tardive. Pendant cinq ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, toutes les personnes âgées de moins de 35 ans doivent toutefois pouvoir déposer une demande.

Appréciation du projet

« La Suisse doit reconnaître ses enfants et cesser d'appeler « étrangers » ou « étrangères » les personnes qui ne le sont pas. » Cette phrase, sur laquelle Ada Marra avait fondé son intervention, est encore et toujours valable. Les personnes dont les parents et les grands-parents ont déjà vécu en Suisse font partie de notre pays et doivent recevoir le passeport suisse plus facilement.

Ce projet apporte des améliorations pour les personnes concernées, même s'il n'est pas un projet idéal du point de vue socialiste. Les conditions qui doivent être remplies sont encore et toujours très restrictives. Un droit automatique au droit de cité, tel que le PS l'avait demandé, n'avait aucune chance au Parlement.

Du point de vue de la politique démocratique, le projet représente un grand progrès. Il est et reste choquant que quelque 2 millions de personnes sans passeport suisse soient exclues de la participation aux décisions politiques. C'est pourquoi le PS lutte depuis toujours pour que l'on ne pose pas trop d'obstacles inutiles sur le chemin des personnes qui souhaitent se faire naturaliser. Car pour que la démocratie directe mérite son nom, un

nombre aussi élevé que possible de personnes concernées doivent pouvoir participer aux décisions.

C'est la raison pour laquelle le signal de cette votation est d'une importance capitale. Il s'agit de montrer aux personnes qui vivent depuis des décennies avec leurs familles en Suisse qu'ils font partie de notre pays. Il s'agit de rompre la spirale répressive de ces dernières années et d'émettre enfin, à nouveau, un signal positif dans la thématique migratoire – un signal contre le repli sur soi et la xénophobie.

Conclusion : même si les partis bourgeois ont « détérioré » le contenu du projet, il constitue (malgré tout) une avancée. Il est en outre symboliquement important et progressiste. C'est pour cela qu'il mérite de recevoir un soutien fort et visible de la part du PS.

Proposition du Comité directeur : voter OUI

Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

Situation de départ

Le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) est censé garantir le financement des subsides fédéraux pour les routes nationales et les projets d'agglomération à long terme et permettre la suppression des goulets d'étranglement par étapes.

Au contraire de l'actuel fonds d'infrastructure (temporaire), le FORTA aura une « durée de vie » indéterminée et sera ancré dans la Constitution fédérale. Le Parlement a adopté l'arrêté fédéral par 146 voix contre 48 et 4 abstentions pour le Conseil national et par 41 voix contre 1 et 2 abstentions pour le Conseil des États. La votation populaire, obligatoire en cas de modifications à apporter à la Constitution, aura lieu le 12 février 2017.

Le financement du FORTA sera assuré de deux manières. D'une part, on va exploiter de nouvelles sources de recettes. D'autre part, on va rediriger de l'argent provenant de la caisse fédérale. La surtaxe sur les huiles minérales – et donc le prix de l'essence – passera de 30 à 34 centimes. Les recettes supplémentaires se monteront à environ 200 millions de francs. Par ailleurs, les recettes provenant de la vignette autoroutière (environ 320 millions de francs) iront dans le FORTA.

De la caisse fédérale viennent les recettes de l'impôt sur l'importation des voitures (375 millions de francs) et, désormais, 10 % des recettes provenant de l'impôt sur les huiles minérales. Cela représente une nouvelle fois environ 250 millions de francs. Au bout du compte, le FORTA coûtera à la caisse fédérale entre 600 et 700 millions de francs par an.

Appréciation du projet

Le PS était initialement ouvert au FORTA. À l'instar de ce qui se passe avec le fonds ferroviaire FAIF, le désir de constituer un fonds routier est compréhensible. Avec les projets d'agglomération, notamment, les transports publics ainsi que le trafic piétonnier et cycliste auraient eux aussi été encouragés.

Le projet s'est toutefois fortement détérioré sous le coup de l'initiative « vache à lait ». Le cocktail initial de financement entre fonds provenant de la caisse fédérale (1/3) et financement par les usagers via une augmentation du prix de l'essence (2/3) a vu ses proportions s'inverser (1/4 du: financement par les usagers, 3/4 par la caisse fédérale). Ainsi, le Conseil fédéral voulait à l'origine augmenter le prix de l'essence de 15 centimes par litre. Le Parlement bourgeois a réduit ce chiffre à 4 centimes par litre et a plutôt puisé dans la caisse fédérale – en clair : la caisse des deniers publics.

Le FORTA est ainsi devenu une « demi-vache à lait » qui prive chaque année la caisse fédérale de 600 à 700 millions de francs. De l'argent dont le montant doit ensuite être compensé dans l'aide au développement, la formation ou les transports publics.

La majorité de droite a fait des sacrifices même en ce qui concerne les projets d'agglomération. Ainsi, seuls « la route et les transports publics liés à la route » sont désormais pris en considération. Le transport par rail et le déplacement à vélo ou à pied ne sont pas évoqués. Et l'« amélioration du trafic d'agglomération » a été rebaptisée « améliorations de la capacité et améliorations de la fluidité du trafic », ce qui présuppose une focalisation absolument exclusive sur l'aménagement du réseau routier.

Conclusion du PS : la majorité de droite a fait d'un fonds des transports équilibré un programme exclusif de construction des routes qui coûtera à la collectivité entre 600 et 700 millions de francs par an. Malgré des améliorations ponctuelles, les inconvénients du point de vue des finances et de la politique des transports sont prépondérants.

Proposition du Comité directeur : voter NON

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

R-4 Jeunesse socialiste suisse, PS60+ et Femmes* socialistes : « Réforme Prévoyance vieillesse 2020 »: jusqu'ici, mais pas au-delà!

L'AVS est le plus grand acquis social du 20^e siècle. Elle profite aux jeunes et aux seniors. Comme aucune autre assurance sociale, elle est le garant de la cohésion sociale et du rééquilibrage entre les classes de revenus. Par le passé, la pauvreté des seniors sévissait en Suisse. L'AVS a permis à celle-ci d'enregistrer un net recul, ce qui, dans la foulée, a fortement déchargé les jeunes. Auparavant, ceux-ci devaient le plus souvent s'occuper de leurs parents. Au contraire, les jeunes d'aujourd'hui profitent souvent de l'indépendance acquise par la génération de leurs parents – laquelle s'investit beaucoup (par exemple) dans la prise en charge des petits-enfants. Aujourd'hui, les gens résidant en Suisse peuvent passer leur retraite dans la dignité. C'est avant tout à l'AVS qu'ils le doivent. De nos jours, l'AVS est toujours plus soumise à la pression politique. Après le rejet de l'initiative AVSplus – une initiative sensée, équilibrée et bénéfique –, la réforme des rentes 2020 a été transformée par le Conseil national en un véritable paquet de mesures de démantèlement. La devise du projet du Conseil national semble être « travailler plus longtemps et, donc, payer plus » – pour, au bout du compte, devoir malgré tout se contenter de moins bonnes rentes.

Ainsi, avec le mécanisme d'intervention, la retraite à 67 ans pour toutes et tous est courue d'avance. L'âge de la retraite des femmes augmentera d'autant plus rapidement. Même sans compensation sous la forme d'une égalité salariale, elles devront, au nom de cette égalité même, travailler directement jusqu'à 65 ans. Les jeunes vont eux aussi payer le prix fort de cette réforme, car la charge de cotisations pour la prévoyance professionnelle augmentera massivement et immédiatement pour les cotisants. On n'a plus entendu parler des améliorations envisagées dans le cadre de l'AVS, comme l'augmentation (proposée par le Conseil des États) de la rente de 70 francs pour les nouvelles rentières et les nouveaux rentiers. Le projet de loi proposé par le Conseil national est cher, pèse excessivement sur les bas revenus, met en péril l'AVS et constitue un non-sens socio-économique. En relevant l'âge de la retraite, il pousse encore plus de personnes au chômage !

Le PS dit « STOP » : les lignes rouges ne doivent pas être franchies !

Il appartient maintenant au Conseil des États de remettre le projet sur la bonne voie. On peut vraiment se demander s'il va y parvenir. Pour le PS, c'est néanmoins clair : certaines limites ne doivent pas être dépassées, et surtout pas au détriment de la réforme dans son entier. Le PS ne peut pas se déclarer partie d'une réforme aussi déséquilibrée que celle qui a été décidée par le Conseil national. Celle-ci est en porte-à-faux avec les principes socialistes. Les expériences passées démontrent que le peuple ne goûte pas les détériorations de rentes.

Un OUI politique au point de pourcentage de la TVA en faveur de l'AVS !

Pour financer la génération des baby-boomers, l'AVS a besoin d'un apport financier. Avec le relèvement de la TVA de 1%, tel que demandé par le Conseil des États, les rentes sont assurées jusqu'en 2030 et l'AVS demeure dans les chiffres noirs. Si l'AVS n'obtient que 0,6% de TVA, comme cela est exigé par la majorité du Conseil national, elle criera famine. Cela est le fruit de manœuvres parfaitement ciblées dont le but est de continuer d'affaiblir l'AVS. Le PS n'accepte aucun étiolement de l'AVS et dit par conséquent OUI à la nécessité d'augmenter la TVA d'un point de pourcentage en faveur de la prévoyance vieillesse !

NON à un mécanisme d'intervention farfelu, NON à l'âge de la retraite à 67 ans !

Le mécanisme d'intervention doit être appliqué en cas de découvert du fonds AVS. Si une telle situation se présente, l'âge de la retraite doit être automatiquement relevé à 67 ans et sans votation populaire. Pour que cela devienne réalité le plus rapidement, la majorité du Conseil national veut relever la TVA de seulement 0,6% au lieu d'appliquer le relèvement de 1% proposé par le Conseil des États. Le PS dit NON à ce démantèlement antidémocratique des prestations. Le PS se bat contre l'âge de la retraite à 67 ans !

Pas de réduction du niveau des rentes !

L'abaissement du taux de conversion minimal entraînera des pertes massives pour les rentes des caisses de pension. Cela détériorera le niveau des rentes. Ces réductions doivent être compensées – et cela par un relèvement des rentes AVS, car celles-ci constituent la forme de prévoyance la plus efficace et la plus équitable. C'est ici que le franc de cotisation est le mieux investi. Le PS combat avec véhémence la réduction du niveau des rentes !

Pas de réforme au détriment des femmes !

Dans la prévoyance vieillesse, les francs de cotisation doivent être utilisés avec efficacité. Dans la solution présentée par le Conseil national, tel n'est pas le cas. Relever l'âge de la retraite des femmes au nom de l'égalité est une insulte à toutes les femmes. Ce sont 7 milliards de francs par année qui leur échappent encore et toujours en Suisse en raison de la seule discrimination salariale. Les femmes sont largement sous-représentées au sein des fonctions de cadre en raison de stéréotypes sexistes. C'est sur les épaules des femmes que repose le plus lourd fardeau du travail de « *care* » non-rémunéré. Le PS dit clairement NON au relèvement de l'âge de la retraite des femmes sans compensation substantielle.

Proposition du Comité directeur : accepter

R-5 PS International : pour une représentation active des intérêts et des demandes progressistes des Suisse-sse-s de l'étranger

Un citoyen et citoyenne suisse sur huit vit aujourd'hui durablement et – toujours plus fréquemment – temporairement à l'étranger. Avec 760'000 Suisse-sse-s de l'étranger, la cinquième Suisse forme le troisième plus grand « canton ». Pour un nombre toujours plus élevé de concitoyennes et de concitoyens, la migration circulaire devient la règle : un séjour à l'étranger plus ou moins long constitue de nos jours pour beaucoup une partie intégrante incontournable de leur formation, de leur carrière professionnelle ou de la réalisation d'un projet.

Environ 30% des Suisse-sse-s de l'étranger autorisé-e-s s'inscrivent dans leur commune d'origine dans le registre de vote et le registre électoral et exercent leurs droits politiques. Dans cette frange de la population, le PS est le parti le plus coté. Plus souvent que la population indigène, les Suisse-sse-s de l'étranger appellent de leurs vœux une Suisse ouverte et solidaire et défendent l'intégration européenne, la libre circulation des personnes, l'État de droit et le droit international.

1. Le Congrès invite les partis locaux et les partis cantonaux, ainsi que le PS Suisse, à représenter activement les intérêts et les demandes progressistes des Suisse-sse-s de l'étranger et à prendre davantage en considération la cinquième Suisse dans leur travail relatif à la politique de notre mouvement. Les membres du PS qui s'établissent temporairement ou durablement à l'étranger doivent être encouragés à passer dans la section internationale (PS International) et (notamment lors d'élections nationales) les candidat-e-s de la cinquième Suisse doivent être pris en compte et aidés comme il se doit.
2. De nombreux Suisse-sse-s de l'étranger ne peuvent exercer leurs droits politiques que s'ils peuvent voter par Internet. Le PS demande que tou-te-s les Suisse-sse-s de l'étranger aient accès à un système sécurisé d'e-voting d'ici à 2019 au plus tard.
3. Le PS veille à ce que les Suisse-sse-s de l'étranger forment une circonscription électorale à part entière et puissent élire leurs propres conseillers nationaux et conseillers aux États.
4. Dans la moitié des cantons environ, les Suisse-sse-s de l'étranger ne sont pas encore admis à l'élection au Conseil des États. Le PS appelle ces cantons à leur garantir ce droit.
5. Les cantons sont invités à tenir les registres de vote et les registres électoraux pour les Suisse-sse-s de l'étranger sur le plan cantonal de façon centralisée. Cela accélère les processus et contribue à éviter les votes multiples et à améliorer les statistiques sur le comportement de la cinquième Suisse en matière de vote.
6. L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) doit être réformée en profondeur. Par l'intermédiaire des associations de Suisses de l'étranger affiliées, l'OSE représente aujourd'hui moins de 3% de tou-te-s les Suisse-sse-s de l'étranger. Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE), parfois appelé « Parlement » de la cinquième Suisse, doit donc maintenant mettre en œuvre ses propres décisions rapidement et avec cohérence et adapter le mode de scrutin de telle façon que tou-te-s les Suisse-sse-s de l'étranger ayant le droit de vote puissent participer par e-voting à l'élection au CSE selon le principe « une tête – une voix ». À cette fin, l'OSE doit rapidement conclure les partenariats

requis avec le DFAE et les cantons qui lui ont donné la possibilité d'utiliser leur système d'e-voting pour l'élection au CSE.

7. La continuité de la protection en matière d'assurances sociales doit aussi être garantie en cas de changement multiple de pays de séjour sans obstacles bureaucratiques ni pertes lors du retour en Suisse. On a besoin – et cela est particulièrement urgent pour les bas revenus – de pouvoir se doter d'une AVS facultative et – notamment pour les Suisse-sse-s de l'étranger vivant dans des pays sans caisses-maladie équivalentes – d'une assurance de base facultative des soins médicaux et pharmaceutiques ou, du moins, de pouvoir s'épargner les tracasseries liées à la nouvelle intégration dans une caisse-maladie en Suisse. Dans les pays imposant des restrictions de change, le réseau extérieur suisse doit être prêt à recevoir les paiements de primes et à procéder à des versements. Pour toutes ces questions, y compris les impôts et les finances, on doit mettre à disposition en Suisse un Guichet unique faisant office de point de contact et d'information.
8. Le PS demande le droit, pour tout un chacun, d'avoir un compte bancaire avantageux sur le plan des coûts en Suisse et dans le trafic international. Les Suisse-sse-s de l'étranger sont tributaires de relations bancaires avec la Suisse simples et avantageuses en matière de coûts, entre autres pour leurs assurances sociales. Le PS appelle les banques à donner des informations de façon proactive sur leurs offres destinées à la cinquième Suisse et à instaurer une totale transparence sur les prestations et les taxes – afin que puisse se déployer et opérer le jeu de la concurrence.

Proposition du Comité directeur : accepter

R-6 PS Genève : Accords Dublin - la Suisse ne doit plus séparer des familles

Chaque jour la presse nationale relate des cas de renvois sur la base des accords Dublin, déchirant des familles ou refusant l'entrée en matière sur des demandes d'asile alors que les requérant-e-s ne cherchaient qu'à rejoindre une partie de leur famille établie en Suisse.

A Genève, la fratrie Musa a été un cas emblématique. La fratrie Musa, composée de quatre frères et sœurs entre 18 et 25 ans, a fui la guerre qui sévit en Syrie. Quand le frère aîné déserte et la famille se voit menacée, leurs parents font ce que tout parent ferait à leur place : chercher à mettre à l'abri ses enfants en les confiant à un proche vivant dans un pays en paix. Leur tante habite à Genève depuis 10 ans, en compagnie d'autres membres de la famille, c'est donc naturellement vers elle qu'ils les envoient. Il y a un an, Hazna (22 ans), Slava (24 ans) et Walat (25 ans) arrivent donc en Suisse en compagnie de leur frère Redur (18 ans). Seul ce dernier, mineur au moment de son arrivée, voit sa demande d'asile examinée par la Suisse. Les trois autres frères et sœurs reçoivent le 31 mars 2016 une décision de non-entrée en matière Dublin. Les autorités suisses estiment en effet que c'est à la Croatie, pays qu'ils n'ont fait que traverser sans déposer de demande d'asile, d'examiner leur demande de protection.

Alors qu'ils se rendaient à un rendez-vous à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) en compagnie d'un groupe de soutien, trois jeunes Kurdes de Syrie de la fratrie Musa ont été arrêtés par la police genevoise et ont renvoyé vers la Croatie. Ce renvoi sépare une famille déjà malmenée par la guerre et la fuite, et contrevient aux principes mêmes des accords Dublin que la Suisse prétend appliquer.

Le Parti socialiste genevoise, ainsi que d'autres partis progressistes et de nombreuses organisations se sont insurgé contre cette arrestation et leur renvoi. Prétendant appliquer les accords Dublin à la lettre, la Suisse en fait au contraire une application exagérément restrictive. S'il est vrai que le Règlement Dublin stipule que le premier Etat membre où une personne demandant l'asile arrive est responsable pour le traitement de sa demande, il prévoit également des dérogations à ce principe, notamment pour permettre aux familles de rester unies.

Dès le préambule, le Règlement Dublin précise ainsi que « le respect de la vie familiale devrait être une considération primordiale pour les États membres lors de l'application du présent règlement » et que par conséquent « il importe que tout État membre puisse déroger aux critères de responsabilité, notamment pour des motifs humanitaires et de compassion, afin de permettre le rapprochement de membres de la famille, de proches ou de tout autre parent et examiner une demande de protection internationale introduite sur son territoire ou sur le territoire d'un autre État membre, même si cet examen ne lui incombe pas en vertu des critères obligatoires fixés dans le présent règlement. » Les clauses discrétionnaires prévues à l'article 17 permettent en effet à chaque Etat membre, dont la Suisse, de décider d'examiner une demande d'asile dont la responsabilité ne lui incombe en principe pas, notamment pour éviter de séparer des familles.

En n'entrant pas en matière sur la demande de trois des quatre membres de cette fratrie, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a donc rendu une décision non seulement inhumaine, mais aussi contraire à l'esprit des accords Dublin. De leur côté, les autorités genevoises ont fait preuve d'un zèle incompréhensible en arrêtant les trois jeunes gens la veille de l'expiration de leur délai de renvoi.

Dans un tel cas, aucune autorité n'est forcée d'appliquer aveuglément une décision aussi absurde. Le canton de Genève pouvait attendre que le délai de renvoi, limité à 6 mois pour les cas Dublin, arrive à échéance. À ce moment-là, la demande d'asile doit être examinée par la Suisse. Mais les autorités cantonales ont beau jeu de se cacher derrière les décisions du SEM pour ne pas se poser les questions de respect des droits humains.

Il est temps que la Suisse cesse de se retrancher derrière les accords Dublin pour séparer des familles en quête de protection qui ont avant tout besoin de stabilité pour se reconstruire après le traumatisme de la guerre et de la fuite.

Le Parti socialiste considère que la Suisse, et pour elle le Secrétariat d'Etat aux Migrations, doit faire usage des clauses discrétionnaires prévues à l'article 17 et entrer en matière sur les demandes d'asile dont la responsabilité ne lui incombe en principe pas, notamment pour éviter de séparer les familles.

Proposition du Comité directeur : accepter

R-7 PS Orbe et Environs: pour un renforcement du pouvoir d'achat

Nous constatons que les salarié-e-s ont vu une baisse de leur pouvoir d'achat, ces dernières années, d'une façon conséquente. Cela est dû à l'indice du pouvoir d'achat (IPC) qui n'a pas intégré les primes de l'assurance maladie ainsi que les loyers. Une grande partie des classes défavorisées ont droit aux subsides des cantons ou des communes qui aident les citoyennes et citoyens qui n'ont pas des salaires suffisants pour pouvoir vivre décemment.

La classe moyenne inférieure n'est pas logée à la même ancienne, leur revenu ne leur permet pas de recevoir des subsides, ces personnes n'arrivent pas non plus à pouvoir supporter des problèmes inhérents aux bons fonctionnements des familles, par exemple : dentiste, accident, participation aux frais médicaux entre autres.

C'est dire que la classe moyenne s'appauvrit chaque année de plus en plus. Je pense que nous ne voulons pas ressembler à des états encore plus contaminés par l'idéologie néolibérale.

Ces problèmes sont dus, lors des négociations entre les syndicats et le patronat. Ces dernières années ; l'indice est négatif (environ moins de 0,2 à 0,4 %), ce qui provoque une non-entrée en matière des revendications, en effet, lors des négociations salariales ! Les employeurs se soumettent à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) pour faire valoir le renchérissement. Et ces dernières années, le renchérissement des primes des caisses maladie a été largement sous-estimé, car l'IPC n'en tient pas suffisamment compte. Le PS doit demander une réforme de l'IPC auprès du Conseil fédéral et du parlement plus crédible et solidaire pour l'ensemble de la population, qui est plus proche de la réalité que vivent les citoyennes et citoyens.

L'autre facteur est le prix des loyers qui est totalement extravagant et dépasse les limites de la décence et ne permet pas aux travailleuses et travailleurs en général de pouvoir trouver des logements qui correspondent à leur revenu.

Le PS d'Orbe et Environs demande : que les dépenses des primes de l'assurance maladie et le prix des loyers soient intégrés dans l'indice des prix à la consommation.

Proposition du Comité directeur : accepter

Motif : Le Comité directeur soutient la demande visant à intégrer les variations de loyers et de primes d'assurance-maladie obligatoire (LaMal) dans le cadre de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Pour ce qui concerne les dépenses liées aux loyers, celles-ci sont déjà partiellement comprises dans la rubrique « logement et énergie ». Il s'agit donc d'éclaircir prioritairement la manière dont les différentes proportions et dépenses sont intégrées dans l'IPC. Le parti souhaite dans un premier temps s'engager pour que les coûts de l'assurance-maladie soient intégrés. Pour ce faire, une interpellation a déjà été déposée par la conseillère nationale Barbary Gysi (16.469).

R-8 du Comité directeur: Turquie: pour la paix, la liberté et les humains !

Depuis la tentative de putsch de juillet 2016, la situation en Turquie se dégrade de jour en jour : rien ne semble pouvoir mettre un frein aux vagues d'arrestations successives. Le régime du président Erdogan foule aux pieds l'État de droit, les droits humains et la démocratie. Des voix critiques du monde politique et de la société civile, des artistes, des intellectuels et des journalistes sont traqués, emprisonnés et – on peut le craindre – torturés. L'indépendance de la justice est minée, les juges et les procureurs sont destitués par milliers. Le gouvernement ordonne la fermeture des rédactions. Les publications sont censurées et interdites, la liberté d'expression et des médias est sérieusement compromise. D'un seul coup, on interdit 370 organisations non gouvernementales qui s'engagent pour les droits humains, les victimes de la répression, les droits des femmes ou la culture et la civilisation kurdes. Les villes et les villages situés dans le sud-est de la Turquie sont réduits à l'état de ruines. De nombreux êtres humains se retrouvent sans toit. Avec l'arrestation des leaders du (progressiste) Parti démocratique des peuples (HDP), Selahattin Demirtaş et Figen Yüksekdağ, et d'un cinquième des membres du Groupe parlementaire HDP, la répression en Turquie bat de tristes et désolants records. Les parlementaires du deuxième grand parti d'opposition, le Parti républicain du peuple (CHP), croulent eux aussi sous les plaintes pénales. Il s'agit d'une attaque frontale contre la démocratie: les politicien-ne-s élus doivent être protégés par l'État dans l'exercice de leur fonction, même s'ils font usage de leur droit de critiquer l'État. On peut craindre la réintroduction de la peine de mort par la Turquie. Dans le même temps, la politique extérieure de la Turquie en Syrie et en Irak produit des effets dévastateurs. Pour affaiblir les forces kurdes, la Turquie s'accommode même d'un renforcement du groupe État islamique. De nombreux éléments indiquent qu'Erdogan favorise l'escalade de la violence pour détourner l'attention de son peuple et lui faire ainsi oublier ses abus de pouvoir et la forte corruption qui règne dans son entourage immédiat.

Nous n'avons pas le droit de rester plus longtemps simples spectateurs de la violation dramatique d'engagements fondamentaux ayant trait à l'Etat de droit et aux droits humains. Le PS demande que la Suisse devienne active et prenne des mesures concernant la Turquie au niveau diplomatique et au niveau politique.

Nos exigences :

- Le Conseil fédéral doit intensifier le dialogue politique avec le gouvernement turc et rappeler à Erdogan, sans équivoque, les obligations internationales relatives à l'État de droit et aux droits humains que la Turquie s'est engagée à honorer en tant que membre de l'ONU, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.
- L'ambassadeur turc en Suisse doit être convoqué au DFAE pour exiger de son gouvernement la libération immédiate de tous les prisonniers politiques et le rétablissement de l'État de droit.
- Le Conseil fédéral doit évoquer ces thèmes au Conseil de l'Europe, à l'OSCE et au Conseil des droits de l'homme de l'ONU avec plus de fermeté et d'insistance que jusqu'à présent. La communauté internationale doit envoyer des missions de recon-

naissance en Turquie et ouvrir des enquêtes sur les atteintes aux droits humains et les crimes de guerre.

- La secrétaire d'État ou d'autres diplomates de haut rang doivent rendre visite en prison aux parlementaires incarcérés et à d'autres personnes exerçant une fonction officielle, comme Gültan Kışanak et Fırat Anlı (maire adjoint-e de Diyarbakır).
- Le Conseil fédéral doit s'engager pour que des délégations de haut rang du CICR et du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe effectuent également de telles visites dans les prisons et qu'elles n'en soient pas empêchées par la Turquie.
- Le Comité directeur des droits de l'Homme de l'Union interparlementaire (UIP), qui, il y a quelque temps, a réussi à rendre visite aux parlementaires écroués en Turquie et à obtenir leur libération, doit de nouveau tout mettre en œuvre pour faire libérer tous les élus emprisonnés.
- Le mandat confié à l'agent de liaison suisse en Turquie doit préciser expressément qu'il est chargé de soutenir activement la collecte de preuves visant à documenter les crimes de guerre, la torture et les arrestations arbitraires, notamment dans la perspective des plaintes qui seront déposées auprès de la Cour pénale internationale. La Suisse doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à la culture de l'impunité qui sévit en Turquie.
- Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) doit lui aussi contribuer à la documentation des crimes de guerre, de la torture et des arrestations arbitraires. Le SRC doit suspendre toute collaboration avec le service de renseignement turc (MIT) jusqu'à ce que soit clarifié son rôle dans l'armement du groupe État islamique et dans l'attisement de la violence, de la répression et de la haine.
- Jusqu'au rétablissement de l'État de droit en Turquie, il faut geler les négociations en cours entre l'AELE et la Turquie en ce qui concerne la suite à donner à l'accord de libre-échange.
- Il faut cesser d'exporter du matériel de guerre vers la Turquie et de soutenir l'industrie turque des armements – via des licences de production, des machines-outils spéciales et des biens militaires spécifiques servant à la fabrication de munition, de mitrailleuses lourdes et de tout autre matériel de guerre – jusqu'à ce que l'État de droit et la démocratie soient rétablis en Turquie.
- Pour les personnes persécutées en Turquie, on doit recourir abondamment à la possibilité déjà existante de délivrer des visas humanitaires. Cela doit être porté à la connaissance du public. La Suisse doit réintroduire de façon généralisée la possibilité de déposer une demande d'asile dans les ambassades.
- Les requérant-e-s d'asile déboutés en provenance de la Turquie ne doivent plus être expulsés. C'est le principe de non-refoulement qui doit être appliqué.
- Le Congrès du PS remercie tous les membres du gouvernement suisse qui ont conclu des parrainages avec des parlementaires dont la vie est en danger en Turquie et les exhorte à devenir actifs également au sein des assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe et de l'OSCE et par l'intermédiaire de l'UIP. Tous doivent renforcer leur engagement civil et social en faveur de l'État de droit, de la paix et des droits

humains en Turquie. Nous devons montrer d'autres signes forts de solidarité, comme l'a fait la ville de Zurich par son rapprochement avec Diyarbakır.

Proposition du Comité directeur : accepter

R-9 Islam Alijaj: plan d'action sur le thème de l'égalité des personnes handicapées

Requête:

Le PS Suisse fera, dans le courant de l'année 2017 et dans le cadre de sa Commission spécialisée « Politique sociale et de la santé », un état des lieux sur la politique en faveur des personnes en situation de handicap en impliquant les acteurs/-trices concerné-e-s. La Commission spécialisée est chargée d'identifier les éventuelles lacunes de la politique suisse en faveur des personnes handicapées. En particulier, il s'agira de reconnaître les obstacles à la participation à la vie politique et sociale ainsi que de cibler les mesures possibles qui pourraient être prises sur le plan politique pour y remédier.

Sur la base de ses travaux préalables, la Commission spécialisée décidera ensuite s'il serait judicieux et adéquat d'élaborer un plan d'action sur le thème de l'égalité des personnes en situation de handicap et de le présenter à une Assemblée des délégué-e-s du PS Suisse.

Situation de départ

En Suisse, la notion de handicap est le plus souvent imprégnée de l'idée que la plupart des personnes concernées sont démunies et doivent être assistées. Au cours des 100 dernières années, ce présupposé a débouché sur l'apparition d'une sorte de société parallèle composée de structures d'accueil dans lesquelles les personnes handicapées sont la plupart du temps – mais pas toujours – traitées comme des citoyennes et des citoyens n'ayant pas atteint le seuil de la majorité. Avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) (2004), l'introduction du budget d'assistance (2012) et la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (CRDPH) (2014), on a posé des jalons favorisant l'intégration des personnes handicapées dans la société.

Après douze ans de LHand et deux ans de CRDPH, les succès rencontrés par ces trois importants jalons du mouvement des personnes handicapées sont malheureusement encore extrêmement limités. La société continue de croire que les personnes handicapées ne peuvent pas vivre en disposant d'elles-mêmes, en complète autonomie, et qu'elles doivent être assistées. Les structures du domaine du handicap mises en place au 20^e siècle laissent peu d'espace aux efforts d'émancipation des personnes handicapées.

Le féminisme et le mouvement LGBTI nous le montrent : les personnes concernées doivent faire elles-mêmes des efforts d'émancipation pour provoquer un changement de paradigme dans la société. Il faut créer des conditions-cadres sociétales, économiques et politiques permettant aux personnes handicapées de faire valoir leurs droits.

Étant donné que 15% de la population suisse vit avec un handicap, la création de telles conditions-cadres devrait à vrai dire jouir d'une priorité élevée. Les personnes handicapées doivent pouvoir participer aux élections et aux votations en parfaite autonomie. Le droit d'éligibilité revêt également une grande importance.

Pour que les personnes handicapées puissent participer réellement à la chose publique, les barrières existantes doivent être supprimées. En tant que parti de militant-e-s et deuxième plus grande formation politique de Suisse, le PS a une occasion en or de jouer un rôle de précurseur: le 3 décembre, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.

Proposition du Comité directeur : accepter